

Département  
Bas-Rhin

*COMMUNE DE ROSENWILLER*

Arrondissement  
MOLSHEIM

*Compte-rendu  
du Conseil Municipal*

## **Séance du 14 Septembre 2012**

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

**Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire**

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : DUFFNER Laurent, EINHART Roland, MUHLMEYER Etienne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h35

### **1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 14 juillet 2012 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

**11 VOIX : POUR**

**1 VOIX : ABSTENTION**

### **2 INFORMATIONS**

*1) Compte-rendu réunion cimetière israélite (10/07/12) Commenté par Le Maire*

Dans le cadre de l'avancement des travaux de la valorisation du cimetière israélite, le cabinet d'étude SETUI projette de continuer le cheminement piéton existant (avant la lisière de la forêt) en stabilisé jusqu'à une petite placette, qui contiendrait 3 panneaux d'informations, 2 bancs en pierre et une poubelle. La création d'un petit muret de

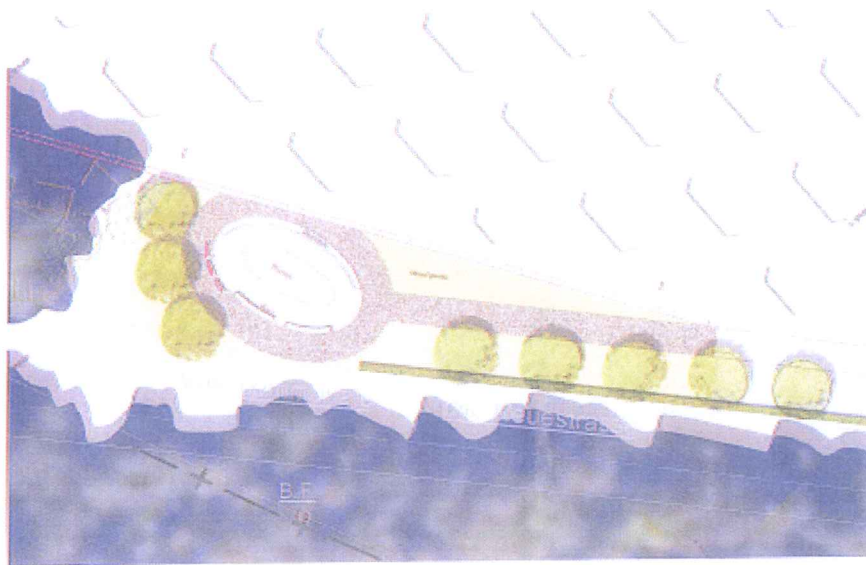
soutènement en crépis permettrait de niveler la placette, car le sol est légèrement en pente à cet endroit. Les thématiques des panneaux sont : l'histoire du cimetière, les enterrements et rites liés, les caractéristiques des stèles. Le Cabinet SETUI proposera des esquisses de panneaux horizontaux ou verticaux.

Lors de la prochaine réunion, début novembre, le cabinet d'étude chiffrera les aménagements.

Considérant que le réseau 3G est difficilement accessible sur le site, la création d'un site Internet mobile est abandonnée.

Les conseillers souhaiteraient :

- une traduction des panneaux en allemand et en anglais pour les touristes.
- une bonne gestion du stationnement aux abords du cimetière



## 2) Compte-rendu de la Commission Géographique « Eau potable » avec le SDEA (11/07) Commenté par Jean-Claude HUCK

- **Programme de travaux 2013:** La dépense la plus importante concerne les travaux de remplacement de la conduite d'eau de la rue de l'École estimés à 177 500€. Tous les compteurs d'eau seront changés.

Etant donné que la responsabilité du service incendie est du ressort de la commune, le coût de remplacement ou de création d'un poteau incendie, d'un forfait de 3 050€, sera reparti comme suit :

- 1550€ budget communal (fourniture poteau et pièces)
- 1500€ budget eau (travaux)
- **Tarifs de l'eau:** Le prix de l'eau à Rosenwiler est dans la moyenne haute : 1,59€/m<sup>3</sup> contre 1,52€/m<sup>3</sup> sur le territoire, 1,50€/m<sup>3</sup> au SDEA et 1,41€/m<sup>3</sup> pour la moyenne nationale. Toutefois, ce prix reste inchangé depuis 2011 et le restera en 2013
- **Budget prévisionnel 2013 :** Du fait des travaux rue de l'École, le budget « eau » 2013 double par rapport à 2012.

- **Rétrocession des lotissements** : Il s'agit d'une évolution des pratiques par rapport au lotisseur privé pour aboutir à un meilleur contrôle de l'installation : 1 seul comptage = 1 seul abonné = celui qui préside le lotissement.
- **Divers et communication** :
  - Actuellement, le relevé du compteur du répartiteur entre Rosheim et Rosenwiller se faisait par notre ouvrier communal, une fois par mois. Le SDEA propose un comptage par réseau téléphonique (GSM). Le coût d'investissement pour cette gestion à distance coûtera environ 1 500€ à la commune.
  - Courant octobre, le SDEA procédera à des essais au niveau des hydrants
  - Le goût de l'eau a momentanément changé car depuis le 29 août, notre eau passe via la nouvelle station de traitement. Mais tout est maintenant rentré dans l'ordre. Pour le moment la pression sur le réseau d'eau n'a pas changé. Un article paraîtra dans le prochain bulletin communal. Une date d'inauguration de la station sera fixée début d'année prochaine afin de permettre à l'ensemble de la population de visiter les installations.
  - Le forage du Teufelsgebirg, qui date d'il y a environ 30 ans, est très ensablé. Une remise en état coûterait probablement plus cher que la réalisation d'un nouveau forage à proximité.

- **Assainissement** :

Actuellement, la gestion des abonnés par le SDEA ne concerne que l'eau. Mais à chaque étude pour améliorer le réseau assainissement, la commune consulte le SDEA qui assure le suivi des travaux. Notre intérêt ne serait-il pas de transférer au SDEA le reste des compétences assainissement (investissements et préparation du budget), sachant que la commune reste libre de quitter le SDEA à tout moment. Le coût supplémentaire pour la commune correspondrait aux frais d'assistance administrative et budgétaire, soit environ 420 €/an (0,015 €/m<sup>3</sup>). Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la question.

Par ailleurs, la mensualisation des factures d'eau est une option aujourd'hui impossible car la part « Eau » est régie par la Trésorerie du SDEA et la part « assainissement » par celle de Rosheim. Le SDEA va nous préciser les conditions dans lesquelles une mensualisation du paiement pourrait être proposée.

Pour info, les abonnés reçoivent 2 factures par an : 1 relevé et 1 estimation.

### **3. AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE : Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux** *Commenté par Le Maire*

Le Maire présente le budget prévisionnel établi par l'ATESAT concernant l'aménagement de la rue de l'école. Vu le coût de l'enfouissement des réseaux électriques (200 000€), les conseillers se demandent si l'enfouissement du réseau téléphonique, et éventuellement du réseau câblé, ne seraient pas suffisants. Par contre, pour demander une subvention, dans le cadre de la convention « Qualité Environnement », les travaux de mise en souterrain du réseau électrique doivent être inclus.

**Point 3 : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**  
**POUR ENFOUISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX SECS**

VU le projet d'aménagement de la rue de l'école

VU le devis estimatif réalisé par l'ATESAT dans le cadre de sa mission d'assistance au maître d'ouvrage pour :

- les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques : 57 700€ HT
- les travaux d'enfouissement des réseaux électriques : 200 000€ HT

soit un montant total de 257 700€ HT

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- SOLLICITE les subventions au titre de la convention « Qualité Environnement » pour les travaux d'enfouissement de tous les réseaux secs dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de l'école
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

**4. AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

La commune a réceptionné 3 candidatures : SODEREF, SETUI et BEREST

Les conseillers font leur choix d'après le prix (qui représente - de 3% du total du projet) et les délais de réalisation de l'étude (16 semaines). Les travaux devraient débuter en avril.

**Point 4 : AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE**  
**CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

VU les différentes propositions reçues suite à notre appel d'offre

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

- CONFIE les travaux d'aménagement de la rue de l'école à l'entreprise SODEREF pour un montant de 11 562,38 € HT (selon article 6 de l'acte d'engagement)
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

## **5. ROUTE DE GRESSWILLER : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL**

**GENERAL** *Commenté par Jean-Claude HUCK*

Lors du précédent Conseil Municipal, le 12 juillet 2012, les conseillers ont décidé la réfection de la route de Gresswiller, Pour ce projet, la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'ordre de 33%.

Les conseillers sont unanimes sur le fait qu'il faudra réduire la vitesse après la mise en enrobé, par l'implantation de dos d'ânes successifs, par exemple. La rue pourrait également être réservée aux riverains.

### **Point 5 : REFECTIION DE LA ROUTE DE GRESSWILLER** **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

VU la délibération du 12 juillet 2012 votant le projet de réfection de la route de Gresswiller

VU le devis estimatif réalisé par la société EUROVIA d'un montant HT de 30 125€

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**11 VOIX : POUR**

**1 VOIX : CONTRE**

- **SOLLICITE** le Conseil Général pour le subventionnement des travaux de réfection de la route de Gresswiller
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir,
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget primitif

## **6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS**

**COMMUNAUX** *Commenté par Le Maire*

Pour l'instant il s'agit uniquement d'une consultation. La commune autorise le Centre de Gestion de mettre en concurrence les organismes et choisit celui auquel les agents pourront adhérer pour bénéficier de sa participation.

La collectivité détermine un montant forfaitaire de participation par agent qu'elle souhaite verser soit au titre de la santé complémentaire, soit au titre de la prévoyance ou des deux.

### **Point 6 : COMPLEMENTAIRE SOCIALE** **POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

*Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation de mise en concurrence par le Centre de Gestion*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 28 juin 2012
- VU l'exposé du Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance
- AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRA/CL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- DETERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :
  - pour la santé complémentaire : Fourchette de participation annuelle par agent de 250 à 500 €
  - ET
  - pour la prévoyance : Fourchette de participation annuelle par agent de 250 à 500 €

## **7. ADHESION AU SDAUH *Commenté par le Maire***

Actuellement, le prestataire de la commune pour ce qui concerne l'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables est la DDT (Direction Départementale des

Territoires du Bas-Rhin) : service gratuit de l'Etat. Depuis sa délocalisation géographique de Wasselonne à Strasbourg, nous constatons que ce service éprouve de réelles difficultés à respecter les délais d'instruction des dossiers en urbanisme.

Le Maire précise toutefois que l'adhésion au SDAUH coûterait environ 1 000€/an à la commune (soit 1,5€ / habitant), mais des prestations complémentaires seraient fournies (assistance au contrôle de conformité notamment).

### **Point 7 : ADHESION AU SDAUH POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS**

VU la nécessité d'être assisté dans le suivi des contrôles de conformité des permis accordés

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier au Secteur Départemental d'Aménagement Urbanisme et Habitat (SDAUH), service du Conseil Général du Bas-Rhin, l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés.
- CHARGE le Maire à dénoncer la convention établie entre la commune et les services de l'Etat en date du 17/09/2007 pour l'instruction des demandes et autorisations relatives à l'occupation des sols délivrées sur le territoire de la commune. Le préavis de six mois débute à compter de la transmission de la présente délibération à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune de Rosenwiller

## **8. DIVERS**

### **• Courriers/ courriels**

Le Maire expose les sujets des courriers et courriels arrivés en Mairie.

- les containers route de Grendelbruch,
- litige concernant ouvertures sur propriété voisine,
- la délimitation de parcelles,
- propositions pour la route de Gresswiller,
- danger rue Sainte Odile
- demande d'accès depuis la rue du Rosenmmer.

## •Urbanisme

### DECLARATION PREALABLE

DP 067 410 12 C0011 SCHULTHEISS Alphonse	abri pour voiture	En cours
--	-------------------	----------

### DIA

Le Maire informe que la commune n'a pas préempté pour les ventes :

- 49 rue principale (section 1 parcelle 127)
- Huett (section 5 parcelle 113)
- 14 rue du Wisch (section 5 parcelles 86 et 34/187)

## •Divers

### ○ École

- l'effectif de l'école pour la rentrée 2012 est de 50 élèves alors que les prévisions étaient de 53
- modification de l'abonnement France Télécom : mise en place d'une box pour une meilleure connexion Internet et communications illimitées sur fixes et portables (comme à la Mairie)

### ○ Travaux décharge

Réexamen de la demande de l'entreprise BTP STEGER concernant l'utilisation d'une partie de la décharge pour stocker des produits inertes.

### ○ Ronde des vendanges / Foulée des 4 portes

Le Maire lance un appel aux bénévoles au sein du Conseil Municipal pour entourer la Ronde des Vendanges qui aura lieu cette année en haut du village. Elle a lieu le même jour que la Foulée des 4 portes, le dimanche 23 septembre.

### ○ Divers

On déplore encore de nombreuses déjections canines dans le village.

*Merci aux propriétaires de chiens de ne pas laisser divaguer leur animal.  
Rues, placettes et espaces verts n'ont pas vocation à devenir des cabinets d'aisance pour nos amis à quatre pattes.*

## •Prochaines dates

Commission urbanisme élargie : 13 octobre au matin

Prochain conseil municipal : 19 octobre à 20h30

Fin de la séance : 22h30